Stabilisation des prix agricoles-Loi

stabilisation concernant les prix agricoles lorsque le cours du porc est inférieur à la moyenne quinquennale des prix de ce produit. Cette mesure régularise les fluctuations rapides du cours du porc, mais n'assure pas pour autant des bénéfices aux agriculteurs. Nous voulons maintenir ces derniers en activité en période de compressions draconiennes, mais sans leur garantir des bénéfices. Des paiements leur ont été versés en 1984, mais ils n'en toucheront pas en 1985. Et les agriculteurs de l'Ontario qui n'auront aucune aide cette année devront soutenir la concurrence d'autres agriculteurs qui, eux, sont subventionnés. La production de porc en Ontario comble les besoins du marché provincial. Mais des milliers de porcs sur pied en provenance d'autres provinces sont vendus aussi chez nous sans compter que des pays comme le Danemark en écoulent aussi sur notre marché. Nos excédents sont expédiés aux États-Unis.

• (1500)

A propos du marché américain, nous ne devons pas perdre de vue les droits compensatoires qu'imposent les États-Unis. La vigueur de leur dollar et la politique économique qu'ils pratiquent exercent des pressions indues sur les agriculteurs américains. Ces agriculteurs ont donc considéré que nos exportations, qui ne représentent pourtant qu'une infime partie du marché, représentaient pour eux un fardeau supplémentaire et injuste. Ils ont réussi à imposer des droits compensatoires sur nos exportations de porc. On a prétendu, pour justifier l'imposition d'un tel droit, que nos porcs étaient subventionnés. Mais c'est l'agriculteur de l'Ontario qui est le plus durement touché puisque les autres agriculteurs, surtout ceux de l'Est, sont subventionnés ou protégés grâce à des revenus garantis.

On a parlé de nos liens d'amitié avec le gouvernement et le président des États-Unis. En juin prochain, le président devra décider si ces droits s'appliqueront. C'est lui qui détient l'autorité suprême dans ce domaine. Jusqu'ici, il n'a pas eu à se prononcer. Je me félicite que nous ayons maintenant de bons rapports et non plus des relations tendues avec le président des États-Unis. Les chances sont meilleures que jamais que ces droits compensateurs soient supprimés.

J'espère que ce que j'ai dit permettra de démontrer la nécessité absolue d'un plan tripartite. Il ne faudrait pas penser que toutes les régions du Canada doivent être subventionnées en fonction de leurs coûts de production. Le porc produit au Canada est du porc canadien et tous les producteurs devraient être sur le même pied. C'est particulièrement important parce que les régimes actuels encouragent la surproduction, ce qui fait que nos produits subventionnés sont exportés. Avec les amendements proposés par le projet de loi C-25, un régime commun deviendra possible. Quatre provinces ont déjà accepté des régimes tripartites-l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta-et elles représentent plus de la moitié des producteurs. Une fois la loi adoptée, les régimes seront lancés. Retarder le projet de loi conduirait à inciter les provinces à lancer leur propre programme et à commencer des batailles de trésorerie interprovinciales, par agriculteurs interposés.

En vertu d'un accord tripartite, les provinces abandonneraient leurs subventions, ce qui fait que la production canadienne reviendrait à un niveau plus rationnel, en fonction du marché. Chaque participant—les provinces, le gouvernement fédéral et les agriculteurs participants—paierait le même montant. Contrairement aux régimes provinciaux, il y aurait un montant maximum pour chaque gouvernement, correspondant à 3 p. 100 des ventes brutes. Je crois que, dans certaines circonstances, le producteur pourrait être autorisé à augmenter ses paiements pour obtenir par la suite un plus gros versement.

En vertu de l'accord tripartite, les paiements pourraient être faits rapidement pour les denrées qui se prêtent à des ajustements trimestriels. Par exemple, pour les porcs et les bovins d'engraissement, les paiements pourraient être trimestriels. Pour les récoltes comme le blé, les paiements seraient effectués après la moisson. Les prix de soutien approuvés seraient à un niveau qui n'encouragerait pas la surproduction et chaque denrée aurait son propre fond, étant donné la spécificité de chacune. Par exemple, il y a une différence entre la production de veaux, où les frais sont relativement constants et où les veaux naissent chaque année, et la production de bovins d'engraissement légers, où la rotation peut n'être que de trois mois.

Les accords tripartites prévoieront qu'il n'y aura des paiements que pour les denrées consommées au pays. Les Américains se sont montrés plus compréhensifs à l'égard de plans comme celui-ci et les risques de droits compensateurs seraient moindres.

Il est certain que l'agriculteur ontarien sera content de ce projet de loi qui devrait certainement stabiliser les revenus agricoles. D'autres, notamment ceux qui bénéficient de régimes généreux, financés en partie par les paiements de péréquation provenant des provinces mieux nanties, en craindront les effets, au début. Les agriculteurs sont importants pour le pays et l'agriculture a une grande valeur pour notre économie. Nous ne pouvons pas tolérer des affrontements entre les agriculteurs des diverses provinces. Nous ne pouvons nous permettre de dépenser plus d'argent, financé par des emprunts, pour augmenter la production dans des zones moins favorisées, alors que les zones plus favorisées et plus efficaces périclitent. Les accords possibles en vertu des modifications à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles sont importants pour l'avenir des agriculteurs canadiens. Je suis heureux de pouvoir appuyer l'adoption de ce projet.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais corriger une impression que, je pense, le député n'avait pas l'intention de laisser. Il ne s'agit pas d'un projet de loi de stabilisation des revenus agricoles, mais de stabilisation du prix des denrées. L'une de ses faiblesses, c'est justement qu'il vise à stabiliser le prix des denrées. Si les prix continuent de baisser sur les marchés, ils seront stabilisés un peu plus bas chaque année.

Je voudrais poser au député une question qui découle de ses observations. Il est totalement opposé à l'importation de produits subventionnés dans notre pays. Je suppose que cette question préoccupe vivement tous ceux d'entre nous qui sont agriculteurs ou qui ont affaire à eux ou s'occupent de produits qui doivent soutenir la concurrence de ces importations. En ce qui concerne le bœuf en provenance de la CEE, le député peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement n'a pas opté pour une autre solution, au lieu de céder à la CEE et d'augmenter les quotas? Au départ, ils s'élevaient à 5.9 p. 100 et sauf erreur, leur niveau doit tripler. Pourquoi le gouvernement a-t-il pris cette décision? Il laisse entrer de plus fortes importations qui concurrencent le bœuf canadien.